annonces

KENO GAGNANT À VIE ! — Résultats des tirages du dimanche 29 septembre 2019

Midi

2 5 8 11 12 20 22 34 35 36
37 39 42 43 45 46 52 61 65 68

MULTIPLICATEUR x 2 — JOKER+ 1 338 920

Résultats et informations : Application FDJ® — 3256 Service 0,35 €/min + prix appel — fdj.fr — envoyez KENO au SMS+ 61 113 (0,35 € par SMS + prix SMS)

Soir

9 14 18 19 20 22 24 33 35 39
43 45 47 50 52 53 59 61 64 66

MULTIPLICATEUR x 3 — JOKER+ 2 723 969

Les résultats ci-dessus sont communiqués à titre indicatif. Veuillez consulter le Journal Officiel. Les gains sont payables jusqu'à 60 jours suivant le dernier tirage auquel votre reçu participe. Voir règlement.

JOUER COMPORTE DES RISQUES : DÉPENDANCE, ISOLEMENT...
APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

La Française des Jeux, 3-7 quai du Point du Jour, 92650 Boulogne-Billancourt Cedex, RCS Nanterre B 315 065 292

LOTO — Résultats du tirage du lundi 30 septembre 2019

2 23 33 43 47 — CHANCE 2

	Nombres de combinaisons simples gagnantes	Gains par combinaison simple gagnante**
5 BONS NUMEROS + CHANCE	2	1 million €
5 BONS NUMEROS	3	100 000 €
10 codes LOTO® gagnants à 20 000 €		
4 BONS NUMEROS + CHANCE	28	1 000 €
4 BONS NUMEROS	238	500 €
3 BONS NUMEROS + CHANCE	1 123	50 €
3 BONS NUMEROS	11 337	20 €
2 BONS NUMEROS + CHANCE	15 879	10 €
2 BONS NUMEROS	162 977	5 €
1 BON NUMERO + CHANCE	236 126	2,20 €
0 BON NUMERO		

Tirage des 10 codes LOTO® gagnants à 20 000 €

B 5075 4144	B 9737 0059	C 0384 1915	D 4191 6180	D 5055 7783
E 2628 0830	F 9755 1382	L 0862 4906	P 9930 0295	T 8510 2777

JOKER+ 3 047 956 — 126 142 jeux gagnants unitaires à ce tirage

À gagner, au tirage LOTO® du mercredi 2 octobre 2019 :
2 000 000 €*

* Montant minimum à partager au rang 1. Voir règlement.
** Jeu en groupe : rendez-vous dans votre point de vente muni de votre reçu de jeu ou utilisez la fonctionnalité scan de l'application FDJ® (disponible en France métropolitaine et Monaco), pour connaître la part de gain éventuel associé à votre reçu.
Jouer responsable/Chances : Consulter le règlement pour connaître les modalités précises de détermination des gains.

Résultats et informations : Application FDJ® — 3256 Service 0,35 €/min + prix appel — fdj.fr — envoyez LOTO au SMS+ 61 113 (0,35 € par SMS + PRIX SMS)

Les résultats ci-dessus sont communiqués à titre indicatif. Veuillez consulter le Journal Officiel. Les gains sont payables jusqu'à 60 jours suivant le dernier tirage auquel votre reçu participe. Voir règlement.

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT...
APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

La Française des Jeux, 3-7 quai du Point du Jour, 92650 Boulogne-Billancourt Cedex, RCS Nanterre B 315 065 292

KENO GAGNANT À VIE ! — Résultats des tirages du lundi 30 septembre 2019

Midi

3 12 16 19 21 24 29 30 34 36
48 49 51 53 56 58 61 62 63 66

MULTIPLICATEUR x 2 — JOKER+ 6 236 490

Résultats et informations : Application FDJ® — 3256 Service 0,35 €/min + prix appel — fdj.fr — envoyez KENO au SMS+ 61 113 (0,35 € par SMS + PRIX SMS)

Soir

7 9 13 14 18 20 22 26 27 29
30 32 37 39 46 49 53 54 61 68

MULTIPLICATEUR x 3 — JOKER+ 3 047 956

Les résultats ci-dessus sont communiqués à titre indicatif. Veuillez consulter le Journal Officiel. Les gains sont payables jusqu'à 60 jours suivant le dernier tirage auquel votre reçu participe. Voir règlement.

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT...
APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

La Française des Jeux, 3-7 quai du Point du Jour, 92650 Boulogne-Billancourt Cedex, RCS Nanterre B 315 065 292

KENO GAGNANT À VIE ! — Résultats des tirages du mardi 1er octobre 2019

Midi

3 7 10 13 17 21 24 26 30 34
38 40 44 47 48 54 58 62 66 68

MULTIPLICATEUR x 3 — JOKER+ 6 662 677

Résultats et informations : Application FDJ® — 3256 Service 0,35 €/min + prix appel — fdj.fr — envoyez KENO au SMS+ 61 113 (0,35 € par SMS + PRIX SMS)

Soir

2 4 7 10 13 14 15 29 32 33
37 38 44 45 52 54 57 58 60 62

MULTIPLICATEUR x 2 — JOKER+ 7 904 255

Les résultats ci-dessus sont communiqués à titre indicatif. Veuillez consulter le Journal Officiel. Les gains sont payables jusqu'à 60 jours suivant le dernier tirage auquel votre reçu participe. Voir règlement.

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ENDETTEMENT, DÉPENDANCE...
APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

La Française des Jeux, 3-7 quai du Point du Jour, 92650 Boulogne-Billancourt Cedex, RCS Nanterre B 315 065 292

légales

Journal habilité à recevoir les annonces légales. Tarif et présentation réglementés, arrêté ministériel NOR : MICE1733475A. Prix : 1.82€ HT le millimètre par colonne, de filet à filet. Reproduction certifiée conforme.

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Castelnaudary

Conformément à l'arrêté du Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois n° 2019-0192 en date du 29 août 2019, le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur la **révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de CASTELNAUDARY**, du **1er octobre 2019 au 31 octobre 2019 inclus**, soit pendant 31 jours consécutifs.
Monsieur Jean-Paul GARRIGUE, a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.
Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus **à la disposition du public à l'accueil de la Mairie de Castelnaudary, 22 cours de la République, 11400 CASTELNAUDARY** pendant la durée de l'enquête, du 1er octobre 2019 au 31 octobre 2019 inclus durant les jours et heures d'ouverture de la Mairie de Castelnaudary au public, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, à l'exception des jours fériés. Toute personne pourra en prendre connaissance **sur place**, et y **consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet.**
Le public pourra aussi s'adresser **par correspondance** au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : **Monsieur le Commissaire Enquêteur, Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, 40 avenue du 8 mai 1945, BP 1161, 11491 CASTELNAUDARY CEDEX.**
L'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement dispensant cette révision d'une évaluation environnementale sera joint au dossier d'enquête publique.
Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur les sites Internet suivants :
- www.cccla.fr: site de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois
- www.ville-castelnaudary.fr: site de la commune de Castelnaudary.
Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à REVISIONASSAINISSEMENT@ville-castelnaudary.fr. Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.
Un ordinateur sera disponible durant l'enquête publique pour consulter le dossier d'enquête en mairie de Castelnaudary.
Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Castelnaudary pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public au**x dates et heures suivantes :**
- le mardi 1er octobre 2019 de 9 heures à 12 heures
- le mercredi 16 octobre 2019 de 9 heures à 12 heures
- le jeudi 31 octobre 2019 de 14 heures à 17 heures,
À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et à la Préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur les sites Internet : www.cccla.fr et www.ville-castelnaudary.fr
À l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Castelnaudary. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications à la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Castelnaudary en vue de cette approbation.
Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès **du service Eau et assainissement de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.**

Le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois
Philippe GREFFIER

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREFET DE L'AUDE

portant sur le projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de PORTEL DES CORBIERES aux lieux dits « Le Fenouil, Ginestas, Fontvieille, Courtalous et Videbouteille » déposé par la société RS PROJET CRE 4

Par arrêté préfectoral du 09 septembre 2019 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite du **mardi 1er octobre 2019 au mercredi 30 octobre 2019 inclus.**
Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R423-32 du code de l'urbanisme.
Le commissaire enquêteur estMonsieur Louis SERENE, ingénieur de l'équipement en retraite; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :
- en version papier à la mairie de Portel-des-Corbières, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse internet suivante : **http://www.aude.gouv.fr/** rubrique Accueil > Politiques publiques > Environnement > Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement > Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets (hors ICPE) > **Le photovoltaïque**,
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Portel-des-Corbières aux jours et heures d'ouverture au public à l'adresse internet indiquée ci-dessus.
Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude, Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.
Les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la Mairie de Portel-des-Corbières.
Elles peuvent également être adressées dès l'ouverture et avant la clôture de l'enquête :
- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Portel-des-Corbières – 10 avenue des Corbières - 11490 PORTEL DES CORBIERES – à l'attention de Monsieur Louis SERENE, commissaire enquêteur.
Ces observations sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.
- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante :
pref-photovoltaique-portel@aude.gouv.fr. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet des Services de l'État susmentionné.
Les communes concernées sont :
. Portel-des-Corbières, siège de l'enquête publique, Saint-André-de-Roquelongue, Peyriac-de-Mer, Sigean, Roquefort-des-Corbières, Villesèque-des-Corbières.
Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Portel-des-Corbières :
– mardi 1er octobre 2019 de 10heures à 12heures,
– mercredi 23 octobre 2019 de 10 heures à 12 heures,
– mercredi 30 octobre 2019 de 16 heures à 18 heures (jour et heure de clôture d'enquête).
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :
. en mairie de Portel-des-Corbières;
. à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
. sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : **http://www.aude.gouv.fr/** rubrique Accueil > Politiques publiques > Environnement > Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement > Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets (hors ICPE) > **Le photovoltaïque**.
La personne responsable du projet est **Mr Jean-Jacques ARRIBE - RS PROJET CRE 4 - ZAC des champs de Lescaze - 47310 ROQUEFORT**
Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :
Mr Olivier BOUSQUET, responsable des grands projets – tél. : 0553779748 ou 0646760824
@ : o.bousquet@reden.solar.

Pour le Préfet et par délégation,
Le chef de bureau de l'environnement
et de l'aménagement du territoire,
Sylvie ESPUGNA

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE - RAPPEL

PREFET DE L'AUDE

Le préfet de l'Aude informe les personnes intéressées qu'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux des sources communales de Rivel, et de la création des périmètres de protection réglementaires, instaurant les servitudes afférentes, pour l'utilisation, le traitement et la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine de la commune, sera ouverte du **1er octobre 2019 au 4 novembre 2019 inclus**, soit 35 jours consécutifs sur le territoire des communes de Rivel et Puivert.
La personne responsable du projet, auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés, est M. Jean-Pierre SALVAT, maire de la commune de Rivel.
Toutes informations complémentaires relatives au projet pourront être demandées à: la Mairie de Rivel – Avenue de la mairie 11230 RIVEL - Tél. 04 68 69 22 64, courriel : rivel@wanadoo.fr.
Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Rivel.
M. René ROLLAND fonctionnaire de police, retraité est désigné en qualité de commissaire enquêteur.
Les pièces du dossier relatif à cette opération ainsi que les registres d'enquête seront déposés en mairie de Rivel siège de l'enquête, à la disposition du public pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.
Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude : Accueil > Politiques publiques > Environnement > Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement > Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets (hors ICPE) > Eaux et milieu aquatique > Captages destinés à l'alimentation en eau potable / périmètres de protection > DUP des sources de Fontburgens et de la Calmette;
Les observations relatives au projet pourront être envoyées avant la clôture de l'enquête :
- soit par courrier au siège de l'enquête à la Mairie de Rivel – avenue de la mairie 11230 RIVEL - à l'attention du commissaire enquêteur
- soit par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : pref-captage-rivel@aude.gouv.fr
Les courriels seront mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans l'Aude : http://www.aude.gouv.fr/ rubrique Accueil > Publications > Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets (hors ICPE) > Eaux et milieu aquatique > Captages destinés à l'alimentation en eau potable / périmètres de protection >
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Rivel aux jours et heures suivants précisés ci-après :
Le 1er octobre 2019 de 09h00 à 12h00
Le 4 novembre 2019 de 15h00 à 18h00
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet de l'Aude dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique auprès de l'Agence Régionale de Santé – Délégation Territoriale de l'Aude – Service Pôle Santé Publique et Environnementale – 14, rue du 4 septembre B.P. 48 - Carcassonne cedex - Tél. 04.68.11.55.11 .
A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur en mairie de Rivel, à la préfecture de l'Aude, au service de la délégation départementale de l'Aude de l'Agence Régionale de Santé et sur le site Internet des services de l'État dans l'Aude : http://www.aude.gouv.fr/
Le préfet de l'Aude se prononcera à l'issue de la procédure sur l'utilité publique de la dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection et de servitudes, les autorisations de prélèvement d'eau et d'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine.

MARCHÉS PUBLICS

MAPA < 90 000€

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Mairie de CASTELNAUDARY.
Correspondant : M MAUGARD Patrick , 20, COURS DE LA REPUBLIQUE , BP 1100 , 11491 CASTELNAUDARY. Courriel: castelnaudary@gmail.com. Adresse internet: http://www.villecastelnaudary.fr
Adresse internet du profil d'acheteur: https://marchespublics.aude.fr/

Objet du marché : Délimitation du périmètre du site patrimonial remarquable de la commune de CASTELNAUDARY.

L'avis implique :l'établissement d'un marché public.

Des variantes seront-elles prises en compte : Non.

Prestations divisées en lots : non.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Délai global de paiement des prestations de 30 jours par mandat administratif sur le budget principal du pouvoir adjudicateur.

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Critères d'attribution : cf règlement de la consultation.

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 21 octobre 2019 (12: heures).

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27 septembre 2019.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Montpellier. 6, rue Pitot , 34063 MONTPELLIER , Cedex 2.

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Interrégional de Règlement Amiable des Litiges en Matière de marchés Publics. Place Félix Baret , 13282 MARSEILLE.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de MONTPELLIER, 6, rue Pitot , 34063 MONTPELLIER , Cedex 2.

SOLUTION DES JEUX

SUDOKU FACILE

5	7	9	6	2	4	8	1	3
1	4	6	3	8	7	9	2	5
8	2	3	9	1	5	4	6	7
9	5	7	8	3	1	2	4	6
2	8	4	5	7	6	1	3	9
6	3	1	2	4	9	5	7	8
3	1	2	7	5	8	6	9	4
4	6	8	1	9	3	7	5	2
7	9	5	4	6	2	3	8	1

DIFFICILE

3	1	2	8	9	7	4	5	6
4	8	5	2	3	6	9	7	1
6	9	7	4	1	5	8	2	3
8	6	9	5	4	3	2	1	7
5	7	1	9	2	8	3	6	4
2	4	3	6	7	1	5	8	9
1	2	4	7	8	9	6	3	5
9	3	6	1	5	2	7	4	8
7	5	8	3	6	4	1	9	2

Mots croisés N° 4420

HORIZONTALEMENT :
I.- CATHÉDRALE. -II.- OURALIEN. -III.- AIL. TRI. -IV.- ORAN. -V.- NE. ARÊTE. -VI.- CLÔTURE. -VII.- TENANCIÈRE. -VIII.- ERS. LUES. -IX.- UN. MEULÉE. -X.- REFUS. ESSE. -
VERTICALEMENT :
A.- CONDUCTEUR. -B.- AU. LERNE. -C.- TRAÎNONS. -D.- HAÏ. ÊTA. MÛ. -E.- ELLE. UNIES. -F.- DI. ARC. -G.- RÉ. OREILLE. -H.- ANTRE. EUES. -I.- RATURÉES. -J.- ÉRINE. ES. -

UNIVERSAL JEUX 04 91 27 01 16

Mise à jour des marchés publics en temps réel sur le site de :
ladepeche-marchespublics.fr

Je suis un particulier. Je passe ma petite annonce dans
LA DÉPÊCHE DU MIDI — MIDI OLYMPIQUE Le journal du rugby — Le Petit Bleu — Le Villefranchois LA GAZETTE du QUERCY ROUERGUE — LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE des Pyrénées — la Gazette DU COMMINGES
■ Par téléphone : 04.3000.7000
(appel non surtaxé prix d'un appel local)
■ Règlement par CB
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30